

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 354 (Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

Après l'alinéa 313, insérer les huit alinéas suivants :

« V *sexies* A. – « Après le mot : « cotisations », la fin de la première phrase du premier alinéa de l'article L. 6331-51 du code du travail est ainsi rédigée : « du régime général dues par les assujettis concernés » ;

« V *sexies* B. – L'article L. 442-6 du code des assurances est abrogé ;

« V *sexies* C. – Le 4° de l'article L. 97 du livre des procédures fiscales est abrogé ;

« V *sexies* D. – Le code général des impôts est ainsi modifié :

« 1° Au IV de l'article 151-0, les mots : « à l'organisme mentionné à l'article L. 611-8 » sont remplacés par les mots : « aux organismes mentionnés aux articles L. 213-1 et L. 752-4 » » ;

« 2° Au premier alinéa de l'article 154 *bis*, la référence : « L. 634-2-2 » est remplacée par la référence : « L. 351-14-1 » ;

« 3° Le 10° du II de l'article 156 est ainsi rédigé :

« 10° Les cotisations mentionnées aux articles L. 621-1 et L. 622-2 du code de la sécurité sociale » ; » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.